

Publié le 10 décembre 2021

L'évènementiel retient (encore) son souffle

Le contexte ressemble au mois de mars 2020, quand le début de la crise sanitaire avait imposé à de nombreuses entreprises et organismes publics ou privés d'annuler leur congrès et autres manifestations. Mais il est différent dans le sens où les sites ne sont pas fermés administrativement et que le gouvernement n'impose pas de jauge. La cinquième vague est là et les centres de congrès, dont certains d'entre eux sont gérés par des Entreprises publiques locales, craignent une autre flambée : celle de l'annulation des évènements. Etat des lieux.



L'arrivée du variant Omicron et le redoublement des cas d'infections poussent les organisateurs d'évènements à la prudence. « Les grands sièges ont donné des consignes pour annuler des événements corporate », assurait, il y a quelques jours, **Cédric Angelone, coprésident du Syndicat des activités événementielles (SAE)**. Il y a une semaine, ce syndicat enregistrait plus de **460 000 annulations et 23 millions d'euros de perte de chiffre d'affaires**. Le contexte, incertain, plane aussi sur le programme du premier trimestre 2022. **Traiteur de France estime de son côté à 10 millions d'euros sa perte de chiffre d'affaires**

pour ses adhérents.

Un chiffre d'affaires en baisse de 50 % dans les Epl d'évènementiel en 2020

348 Entreprises publiques locales sont recensées dans le domaine de la culture, des loisirs et du tourisme (source Eplscope 2021). 45 se consacrent plus spécifiquement à l'évènementiel (19 Spl, 1 SemOp, 25 Sem). Dans une note réalisée le 24 septembre, la FedEpl revient sur les conséquences de la crise sanitaire et du ralentissement « induit par les différentes mesures de restriction et de fermeture administrative ». Une évidence est rappelée : « L'activité économique des Epl en charge de centres de congrès et de parc des expositions a été fortement ralentie en 2020. C'est en tout cas le constat dans 92 % des situations. La baisse de chiffre d'affaires a même été supérieure à 50 % par rapport à l'année 2019 dans 42 % des cas, l'arrêté des comptes intervenant pour certaines Epl entre le 30 juin et le 31 août. **Le résultat net de ces sociétés a été mécaniquement impacté** », peut-on lire dans la note.

Les Epl avaient (malheureusement) vu juste

89 % d'entre elles ont connu un résultat net en baisse en 2020, dont 67 % de manière significative. Ces résultats négatifs ont dès lors affecté la structure financière des Epl de centres de congrès et de parcs des expositions. 66 % des répondants ont déclaré des capitaux propres en baisse en 2020, tandis que 61 % ont signalé un recul de leur trésorerie nette. Déjà, début septembre 2021 donc, **la majorité des dirigeants des Epl étaient « inquiets concernant leurs perspectives dans les six prochains mois.** 50 % se déclarent assez inquiets, et 11 % se disent très inquiets. Même si les plus inquiets évoquent de nombreuses sources, les incertitudes quant au retour à la normale de l'activité sont prédominantes. Les dirigeants craignent de nouvelles limitations dans les prochaines semaines ou les prochains mois, qu'elles soient modérées (78 % de citations) ou totales (67 %) ». Bref, les Entreprises publiques locales avaient vu juste... même si aucune restriction particulière à ce jour n'est imposée par le gouvernement.

Accélérer sur la stratégie vaccinale

A ce titre, dans un communiqué commun en date du 4 décembre, les secteurs HCR, évènementiel, sport et tourisme (1) demandent au gouvernement d'accélérer la stratégie d'incitation vaccinale... pour rassurer ainsi une population peu encline à participer aux événements. Ces secteurs souhaitent alerter le gouvernement « sur leur situation d'extrême fragilité après avoir été lourdement frappés par 18 mois de crise sanitaire et de mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. A titre d'exemple, les salles de sport ont subi une fermeture administrative de 12 mois cumulés sur 15, et les acteurs de la montagne, qui ont connu une saison blanche en 2020, ont enregistré une perte de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires ». **Malgré les aides exceptionnelles, « les trésoreries sont au plus bas, l'endettement au plus haut (PGE à rembourser dès mars 2022) et des difficultés liées aux approvisionnements et à l'emploi pénalisent la reprise d'activité.** De

nouvelles restrictions visant à entraver leur activité pour lutter contre le covid-19 seraient insupportables et provoqueraient à coup sûr un effondrement destructeur pour l'économie et l'emploi dans le pays », poursuivent les organisations.

(1) Unimev, Umih, Gni, Cosmos, Union sport et cycle.

Par Benjamin GALLEPE